



CONDITIONS GENERALES et REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR



Généralités

L'accompagnement proposé par Holi-US comporte des séances de coaching sportif dont le nombre par semaine sera planifié entre le coach et le client. Ce coaching pourra également comporter un service de conseil et suivi en nutrition.

Le client doit s'impliquer dans le processus de coaching.

Le lieu des séances sera défini à l'avance, d'un commun accord, entre le client et le coach.

Chaque séance a une durée de 60 min. L'heure de début de séance est fixée préalablement d'un commun accord entre le client et le coach.

Le client et le coach s'engagent à n'utiliser les informations confidentielles qu'elles recevront que pour les besoins du présent accompagnement.

Le client et le coach s'interdisent d'exploiter pour leur compte directement ou indirectement des informations confidentielles reçues de l'autre partie.

Le prix des packs de séance est basé sur la variation de l'indice officiel des prix à la consommation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et sera adapté proportionnellement, de manière automatique et sans mise en demeure préalable à chaque échéance d'une tranche indiciaire de l'échelle mobile des salaires

Droits et obligations du client

Le client est tenu de certifier posséder les conditions physiques nécessaires pour suivre les entraînements dirigés par son coach sportif. Ce dernier n'étant pas responsable des dommages éventuels occasionnés par son acte de service. Dans certains cas, un certificat médical autorisant une pratique sportive pourra être exigé.

Le client est tenu de respecter les horaires et les dates de rendez-vous. Toute annulation de **moins de 36 heures à l'avance sera considérée comme due pour quelques raisons que ce soit.**

Tout retard sera automatiquement décompté de la séance. **Aucune discussion ne sera ultérieurement soulevée à ce sujet.**

Les séances sont personnelles et incessibles, elles ont une validité, à compter de la date du premier entraînement, de :

- 3 mois pour un pack de 10 séances,
- 6 mois pour un pack de 20 séances,
- 12 mois pour un pack de 50 séances,

Le client porte une tenue de sport adéquate.

Le client s'engage à s'assurer que le règlement est réalisé dans les délais prévus.

Holis-US SARL-S

13, rue de l'industrie L-8399 Windhof

Autorisation d'établissement n°10118735/0 agréée par le Ministère de l'Economie, Luxembourg



CONDITIONS GENERALES et REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR



Condition de paiement pour les clients particuliers : Les modalités de paiements sont laissées libres au client. Ce dernier s'engageant toutefois à payer son coach sportif à l'avance. Aucune séance de Coaching ne peut être programmée si l'intégralité du montant correspondant au pack choisi n'est pas versée. Le règlement s'effectuera sous la forme suivante: d'espèces ou de virements bancaires.

Condition de paiement pour les Clients professionnels : le coach établit la facture des prestations réalisées dans le mois écoulé et la transmet au client qui en effectue le paiement à réception.

Droits et obligations du coach

Les séances sont encadrées par un Personal Trainer appartenant à l'équipe de Holi-Us, employé contractuellement exclusivement par lui et disposant de toutes les qualifications requises.

Le coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre à son client d'aller vers une autonomie.

Holi-US et ses équipes disposent du matériel adéquat pour le bon déroulement des séances sportives et décident de la manière dont elles s'organisent.

L'équipe s'engage à respecter les heures et les dates de rendez-vous. De manière à respecter cet engagement, Holi-Us se réserve le droit, de manière exceptionnelle, à substituer le coach initialement prévu par un autre coach.

Toute séance annulée par l'équipe moins de 24 heures à l'avance sera reportée et une autre sera offerte à titre de dédommagement. Tout retard sera également automatiquement rattrapé.

Chaque séance peut éventuellement, en cas de besoin du client, être complétée par une ou plusieurs interventions exceptionnelles distinctes des entretiens planifiés. Ces interventions exceptionnelles ne doivent pas mobiliser le coach ou ses ressources plus que quelques minutes (5 minutes maximum). Elles sont incluses dans le montant forfaitaire mensuel fixé ci-après et ne font pas l'objet d'une facturation complémentaire.

Le coach s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir une réponse rapide et circonstanciée à la demande ainsi faite. Toutefois, il se réserve le droit de ne donner de réponse que lors de la séance de travail suivante soit si son emploi du temps ne lui permet pas de répondre dans un délai inférieur, soit si la question appelle des demandes de précisions complémentaires ou si elle exige une réponse ne pouvant être incluse dans le cadre limité d'une intervention exceptionnelle.